

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.

PROVINCE DE QUEBEC.

A une session régulière du conseil de la Municipalité de Mansfield et Pontefract tenue le 1^{er} février 2012 et à laquelle sont présents son honneur le Maire, M. Leslie L. Bélair, et les conseillers suivants.

M. Jerry Lavigne
M. Gilles Dionne
Mme. Claudette Béland-Pleau

M. Gélinault Dionne
Mme. Gisèle Héroult
M. Neil Gervais

Formant quorum sous la présidence du Maire.
M. Eric Rochon, Secrétaire-trésorier est aussi présent.

28-02-2012 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. Gilles Dionne
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

29-02-2012 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.

Proposé par Mme. Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité.

Que le Conseil approuve le procès-verbal de la session régulière tenue le 11 janvier 2012 tel que présenté.

30-02-2012 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN DATE DU 1er FÉVRIER 2012.

Proposé par M. Gilles Dionne
Et résolu à l'unanimité.

De payer les comptes du journal des déboursés et des comptes faisant partie de la liste des paiements détaillés en date du 1 février 2012 au montant de 96,561.89\$.

31-02-2012 CADASTRES.

Proposé par M. Jerry Lavigne
Et résolu à l'unanimité

Que cette Municipalité approuve les cadastres suivants :

<u>LOT</u>	<u>PROPRIÉTAIRE</u>	<u>COMMENTAIRES</u>
12-1-1 Rang 2, Mansfield	M. Gérald Asselin	261, Chemin de la Chute (residence)
12-1-2 Rang 2, Mansfield	M. Gérald Asselin	263, Chemin de la Chute (appartement)

32-02-2012 FORMATION POUR POMPIER ET OFFICIERS DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DISPENSÉ PAR L'ENPQ

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Pontiac a été approuvé et signé par le Ministre de la sécurité publique le 22 juin 2011;

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Pontiac est entré en vigueur le 10 octobre 2011;

ATTENDU QUE la MRC de Pontiac est en train de signer une entente avec le Ministre de la sécurité publique pour l'implantation du schéma de couverture de risques en incendie;

ATTENDU QUE l'entente incorpore les exigences du schéma de couverture de risques en incendie;

ATTENDU QUE la MRC de Pontiac et les municipalités de la MRC sont dans la première année d'implantation du schéma de couverture de risques en incendies;

ATTENDU QUE avec l'adoption et l'implantation du schéma de couverture de risques en incendie, les budgets municipaux pour les services de sécurité incendie ont considérablement augmenté;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC de Pontiac ont adopté le schéma de couverture de risques en incendie en se fiant aux coûts de formation qui étaient en vigueur en 2011;

ATTENDU QUE des modifications aux formations des pompiers et des officiers des services de sécurité incendie apporterait une augmentation au budget municipale que les municipalités ne peuvent pas se permettre;

ATTENDU QUE les municipalités et les MRC de la province n'ont pas été avisé qu'il y aurait des changements au programme d'entraînement des pompiers et des officiers des services de sécurité incendie and que les changements auraient des impacts sur leurs budgets;

ATTENDU QUE le comité de sécurité incendie de la MRC de Pontiac supporte la Résolution 11-10-291 de la MRC de la Vallée de Richelieu intitulé «Demande d'appui – Formation des pompiers : nouvelles exigences de l'École nationale des pompiers» et recommande au Conseil des Maires d'appuyer cette demande;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. Gilles Dionne

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

que la MRC de Pontiac et les municipalités de la MRC ne tolérerons pas et/ou ne participerons pas aux changements que l'ENPQ pourrait apporter au programme de formation des pompiers et officiers.

Qu'à l'avenir, une consultation avec toutes les MRC est demandée pour avoir un consensus concernant toute modification apporté aux programmes d'entraînement pour les pompiers ou officiers des services de sécurité incendie.

Qu'une copie de cette résolu soit envoyé aux MRC du Québec pour obtenir leur support.

33-02-2012

ENREGISTREMENTS 9-1-1

CONSIDÉRANTS

que la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract désire s'assurer que ses citoyens et visiteurs ne sont pas à risque en ce qui concerne la gestion des appels faites au service 911;

CONSIDÉRANTS

que la Municipalité désire s'assurer de la bonne répartition des appels faits à son service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANTS

que la municipalité de Mansfield-et-Pontefract désire contrôler la qualité de ses interventions en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANTS

que l'article 13 du *Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 9-1-1 et à certains centres secondaires d'appels d'urgence* stipule «qu'un centre d'urgence doit avoir un système d'enregistrement et de conservation des appels d'urgence en mode vocal et des cartes d'appels relatives à ceux-ci et conserver ces enregistrement et cartes d'appels au moins 38 mois suivant la date de réception de ces appels ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme Gisèle Héroult
Et résolu à l'unanimité

Que la compagnie Groupe CLR envoi, dorénavant et pour les 38 derniers mois, pour chaque appel reçu au centre d'urgence 9-1-1 d'un citoyen ou visiteur dans cette municipalité, une copie de l'enregistrement vocal de l'appelant et une copie de l'enregistrement vocal de la transmission de l'appel au service de sécurité incendie. Il est aussi résolu qu'une copie de ces enregistrements soit envoyée au coordonnateur de sécurité incendie de la MRC de Pontiac à l'adresse courriel suivante : j.piche@mrcpontiac.qc.ca

34-02-2012 CARTE ROUTIÈRE 2012

Proposé par M. Gelineault Dionne
Et résolu à l'unanimité.

Que ce conseil débourse 350.00\$ pour l'achat d'un espace publicitaire pour le Service de Sécurité Incendie de cette municipalité.

35-02-2012 NOMINATION DU CONSEILLER JURIDIQUE POUR L'ANNÉE 2012

Proposé par M. Gelineault Dionne
Et résolu à l'unanimité.

De retenir les services de Monsieur Nerio De Candido en tant que conseiller juridique pour l'année 2012 au prix et conditions stipulées dans la lettre reçue de Me Nerio De Candido en date du 20 janvier 2012.

36-02-2012 PARC INFORMATIQUE BIBLIOTHÈQUE

Proposé par M. Neil Gervais
Et résolu à l'unanimité.

Que cette Municipalité fasse le remplacement de quelques pièces du parc informatique pour la bibliothèque municipale. Que l'achat soit fait localement autant que possible.

37-02-2012 FACTURE DÉPOTOIR 2011

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Fort-Coulonge prétend qu'un poids excédentaire à leur calcul de 114.76 tonnes métrique leur aurait été facturé par la compagnie Tom Orr Cartage pendant l'année 2011;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Fort-Coulonge demande à être compensé pour 57.65% de la valeur du tonnage avancé précédemment, soit 66.16 t.m. donc 12,040.96\$.

CONSIDÉRANT QU'après avoir rencontré les employés du dépotoir ainsi que du contracteur mutuel aux deux municipalités de la cueillette de déchets, il en est ressorti que les déchets pour les commerces de Fort-Coulonge étaient cueillis en 2011 les vendredis et parfois les samedis;

CONSIDÉRANT QUE les conteneurs au dépotoir ne possèdent toujours pas de couvercles qui préviendraient que les intempéries s'accumulent dans ces derniers et ainsi augmenter son poids;

CONSIDÉRANT QUE les employés au dépotoir ne possèdent pas de moyens précis pour facturer adéquatement les rebuts qui sont apportées au dépotoir. Ils n'avaient qu'une grille qui donne des montants à facturer par sacs ou bien par genre de véhicule qui apporte les déchets (ex: camionnette: 15\$).

CONSIDÉRANT QU'il est connaissance des deux parties qu'à plusieurs occasions que l'entrepreneur Entreprises Charrette a cueilli les déchets de certains commerces de Mansfield en même temps que ceux de Fort-Coulonge et vis-versa;

CONSIDÉRANT QU' avec tous les changements majeurs effectués dans l'opération du site suite à l'inspection du MDDEP et suggestions de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract a, en décembre 2011, corrigé la dernière lacune en construisant une nouvelle rampe et installant un conteneur (binne) additionnel attiré au village de Fort-Coulonge, changé la rédaction des relevés (bavards) en séparant pour chacune des municipalités les informations des clientèles respectives, en changeant sa journée de cueillette du mercredi au mardi et enfin ne plus fournir le service de cueillette aux (ICI) afin de se conformer aux directives de la MRC, dans ses correspondances du 17 novembre 2009 suite à la signature du contrat avec la compagnie Tom Orr Cartage.

IL EST DONC

Proposé par le conseiller M. Jerry Lavigne
Et résolu à la majorité
Un membre du conseil s'oppose à la résolution.

Que en guise d'améliorer les relations entre cette municipalité et la Municipalité du village de Fort-Coulonge, ce conseil approuve une modification à la facture d'entretien du dépot municipal conjoint à réajustement de 3,085.42\$ pour amener la facture à 36,802.47\$ pour la part de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge.

Que la modification de 3,085.42\$ provient du réajustement des populations respectives de nos Municipalité selon le site officiel du Ministère de Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi que l'utilisation des taux régionaux pour l'utilisation de la machinerie Municipale tel que décrit à la résolution numéro 282-12-2010 de cette Municipalité.

38-02-2012 MAIRE SUPPLÉANT.

Proposé par M. Neil Gervais
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil nomme M. Gilles Dionne au poste de Maire-suppléant pour l'année 2012.

39-02-2012 BOURSES ÉLÈVES ÉTABLISSEMENT ADULTES C.S.H.B.O.

Proposé par Mme. Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité

Que cette municipalité contribue financièrement une bourse de 200\$ pour les élèves de l'établissement adultes du C.S.H.B.O. de Fort-coulonge.

40-02-2012 EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2012.

Proposé par M. Jerry Lavigne
Et résolu à l'unanimité.

Que cette Municipalité demande une subvention à Service Canada pour 2 étudiants dans le cadre de l'Initiative Emplois d'Été Canada 2012

Que la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract accepte la responsabilité du projet.

Que Messieurs Leslie Bélair, Maire, et Eric Rochon, Secrétaire-trésorier adjoint, soient autorisés au nom de la municipalité à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec Service Canada.

Que la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract s'engage par son/ses représentant(s) à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

AVIS DE MOTION : Avis de motion est donné par le conseiller M. Jerry Lavigne qu'à une session subséquente il présentera un règlement concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec. Ce dernier aura pour numéro # S.Q. 2011-01

AVIS DE MOTION : Avis de motion est donné par le conseiller M. Gilles Dionne qu'à une session subséquente il présentera un règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics applicable par la Sûreté du Québec. Ce dernier aura pour numéro # S.Q. 2011-02

AVIS DE MOTION : Avis de motion est donné par le conseiller M. Gélinault Dionne qu'à une session subséquente il présentera un règlement concernant les nuisances applicable par la Sûreté du Québec. Ce dernier aura pour numéro # S.Q. 2011-03

AVIS DE MOTION : Avis de motion est donné par le conseiller Mme Gisèle Héroult qu'à une session subséquente il présentera un règlement concernant le colportage applicable par la Sûreté du Québec. Ce dernier aura pour numéro # S.Q. 2011-04

AVIS DE MOTION : Avis de motion est donné par le conseiller Mme Claudette Béland qu'à une session subséquente il présentera un règlement concernant l'utilisation extérieure de l'eau applicable par la Sûreté du Québec. Ce dernier aura pour numéro # S.Q. 2011-05

AVIS DE MOTION : Avis de motion est donné par le conseiller M. Neil Gervais qu'à une session subséquente il présentera un règlement sur les systèmes d'alarme applicable par la Sûreté du Québec. Ce dernier aura pour numéro # S.Q. 2011-06

AVIS DE MOTION : Avis de motion est donné par le conseiller M. Jerry Lavigne qu'à une session subséquente il présentera un règlement concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec. Ce dernier aura pour numéro # S.Q. 2011-07

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS.

Je, soussigné, Secrétaire-trésorier de Mansfield-et-Pontefract, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées lesquelles ont été autorisées par résolutions suivantes numéros.03, 09, 10, 11, 12, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 25 et 26.

ET J'AI SIGNÉ CE 12 JANVIER 2012.

Eric Rochon

Eric Rochon,
Secrétaire-trésorier.

41-02-2012 LEVÉE DE LA SESSION.

Proposé par Mme Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité.

Que cette session soit levée à 21:43heures.

Leslie L. Bélair...

M. Leslie L. Bélair
Maire.

Eric Rochon

M. Eric Rochon.
Secrétaire-Trésorier.